

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2013

Le quatorze novembre deux mille treize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de onze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 07 novembre 2013.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quatorze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE LIBOUX Claude, HOUEIX Magali, LE DÉVÉHAT Yannick, JOUAN Isabelle, ROBIN Evelyne, MORAUT Philippe, ÉZANIC Jean-Louis.

Étaient absents excusés : Erwan LE TROUHER, Claude ELLIAS et DETLOF-CHAPUT Stéphanie

Monsieur LE TROUHER Erwan donne procuration à Mme HOUEIX Magali pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Monsieur ELLIAS Claude donne procuration à Mr LE LIBOUX Claude pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : HOUEIX Magali.

AVENANT TRAVAUX – BATIMENT DE LA POSTE – LOTS CLOISONS SECHES ET COUVERTURE :

1°/ LOTS N° 5 : CLOISONS SECHES

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 13 décembre 2012 validant l'offre concernant le lot 5 Cloisons sèches pour un montant de 42 624.23 € HT soit 50 978.58 € TTC attribué à l'entreprise LE SOURN HABITAT.

Des modifications sont à réaliser

- dans le bureau de poste un plafond suspendu doit remplacer un plafond BA13,
- pour le cabinet médical, l'isolation laine de bois est prévue dans le lot charpente,
- pour les logements, la chape sèche est supprimée.

Moins-value n° 1 : pour 3 097.99 € HT soit 3 705.20 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette moins-value et de modifier le marché qui s'élève désormais à 39 526.24 € HT soit 47 273.38 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCÉPTE** cette moins-value pour le lot 5 Cloisons sèches et **MODIFIE** le marché qui s'élève désormais à 39 526.24 € HT soit 47 273.38 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

2°/ LOT N° 3 : COUVERTURE :

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 13 décembre 2012 validant l'offre concernant le lot 3 couverture pour un montant de 8 238.96 € HT, soit 9 853.80 € TTC attribué à l'entreprise GREVESE de GUERN.

Des modifications sont à réaliser suite à la fourniture et la pose d'un store DUO 2 en 1 à télécommande DSL en remplacement du DKL.

Plus-value n° 1 : pour 150.00 € HT soit 179.40 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette plus-value et de modifier le marché qui s'élève désormais à 8 388.96 € HT soit 10 033.20 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** cette plus-value pour le lot 3 couverture et **MODIFIE** le marché qui s'élève désormais à 8 388.96 € HT soit 10 033.20 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE :

Monsieur le Maire présente le devis de la société Protec'homs de Pontivy qui propose une auto laveuse et sa batterie au prix de 2622.70 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'achat de l'auto laveuse au prix de 2 622.70 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée acheter un ordinateur portable pour la personne chargée de la médiathèque, des cours d'informatique et de la planification des rythmes scolaires. Après consultation des offres,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de L'entreprise Guillemot Multimédia de Guémené-Sur-Scorff pour un montant TTC de 1063€ :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

MODIFICATION DES STATUTS DE PONTIVY COMMUNAUTE :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la modification des statuts de Pontivy communauté, délibération n° 11-CC05.11.13, inscrite à l'ordre du jour du conseil communautaire du 5 novembre 2013.

Modifications proposées :

- Suite à l'arrêté inter-préfectoral en date du 23 septembre 2013 autorisant l'extension du périmètre de Pontivy Communauté aux deux communes de Mûr de Bretagne et de Saint-Connec au 1^{er} janvier 2014, il est nécessaire de modifier les statuts notamment au

niveau de la composition du conseil de communauté. Il est attribué 3 membres à la commune de Mûr de Bretagne et 1 membre à la commune de Saint-Connec.

- Le siège de Pontivy Communauté est fixé au 1, Place Ernest Jan à PONTIVY.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver les modifications statutaires adoptées par Pontivy Communauté le 5/11/2013;**
- **d'approuver les statuts modifiés joints en annexe ;**
- **de confirmer la désignation des délégués communautaires :**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE :**
 - **les modifications statutaires adoptées par Pontivy Communauté le 5 novembre 2013 ;**
 - **les statuts modifiés joints en annexe ;**
- **CONFIRME :**
 - **la désignation des délégués communautaires et leurs suppléants**
Délégués titulaires : Joseph LE BOUEDEC & Jean-Pierre MARTIN ;
Délégués suppléants : Delphine DORN & Erwan LE TROUHER.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

CHOIX DE L'IMPRIMEUR POUR GUERN MAGAZINE

Monsieur le Maire fait savoir qu'une consultation a été lancée auprès des imprimeurs pour la réalisation du Guern Magazine de décembre 2013.

Après consultation des offres,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE :**
 - La conception à Mme MEVEL Charlotte pour un montant de 600€ HT
 - L'impression du magazine à la société COPYPLAN pour un montant de 1225 € HT
- **AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

ECO-LOTISSEMENT : PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT ET DU CAHIER DES CHARGES :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider ultérieurement les modifications que chaque élu est invité à examiner.

QUESTIONS DIVERSES :

TARIF DE LOCATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DU BÂTIMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion en date du 17 octobre 2013, le conseil municipal avait décidé d'un tarif de location pour les 2 logements sociaux.

Le PACT HD nous a informés que l'estimation des loyers, qu'il nous indiquait, intégrait les surfaces annexes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'annuler la précédente délibération en date du 17/10/2013.
- **ACCEPTE** la modification des prix des loyers pour les logements sociaux du bâtiment de la poste tel que :
 - ✓ pour celui du premier étage (85.98m²) : 395.60€ charges comprises,
 - ✓ pour celui du deuxième étage (81.55m²) : 376.45€ charges comprises.
 - ✓ de ne pas modifier le prix fixé pour les charges locatives en rapport aux parties communes, soit 7€ par appartement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

INFORMATIONS :

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

Bâtiment de la Poste : Fin des travaux prévue le 29 novembre 2013 et location dès le 1^{er} décembre 2013. L'inauguration des travaux du bâtiment de la poste, des travaux Rue du Stade et de Boderel aura lieu le samedi 30 novembre 2013 à partir de 10H45 au village de Boderel et à 11H au bâtiment de la poste.

GUERN MAGAZINE – PLANNING :

Mme HOUEIX précise que le bulletin devra être finalisé et arrêté le 28 novembre. La date limite pour la remise à l'imprimeur est fixée début de semaine 49, soit le 3 décembre. Le magazine sera livré pour le 7 décembre afin d'être distribué en même temps que les colis aux personnes âgées n'ayant pu participer au repas du CCAS.

Les colis et bulletins seront donc disponibles pour le prochain conseil municipal du 17 décembre.